E0 NOTICE - DÉCLARATION D'INSCRIPTION D'UNE ENTREPRISE EMPLOYANT DU PERSONNEL SALARIÉ ET NE COMPORTANT PAS D'ÉTABLISSEMENT EN FRANCE

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

QUELQUES DÉFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE EMPLOYEUR

PERSONNE MORALE	OU	PERSONNE PHYSIQUE
1 **Nom de l'entreprise :** dénomination, sigle, raison sociale, forme juridique, etc., tels que figurant dans les statuts. Nom commercial : le cas échéant, appellation sous laquelle est exercée l'activité qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise. Ces informations doivent être indiquées telles que figurant dans les statuts de l'entreprise.		2 **Nom :** nom figurant sur les actes d'état civil et papiers d'identité. Date et pays de naissance : zone à remplir obligatoirement.

3 **Adresse :** adresse du siège de l'entreprise à l'étranger ou adresse principale. A détailler précisément pour permettre un bon acheminement du courrier.

4 *S'il y a lieu,* numéros et coordonnées d'inscription de l'entreprise ou de l'activité auprès des administrations publiques à l'étranger.

ACTIVITÉ

5 **Date de création :** indiquer la date de création à l'étranger *(jour, mois, année).*
Activites exercées : liste de toutes les activités de l'entreprise.
Activité principale : en cas de pluriactivité, précisez celle que vous considérez comme la plus importante. Elle déterminera votre code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'Insee (Institut national des statistiques et des études économiques).

EFFECTIF SALARIÉ RELEVANT DU RÉGIME FRANÇAIS DE SÉCURITÉ SOCIALE

6 Nombre de salariés et date d'embauche du 1er salarié *(jour, mois, année)* : ne mentionner que les salariés relevant du régime français de Sécurité sociale et devant faire l'objet de déclarations à ce titre auprès de l'Urssaf du Bas-Rhin.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SOCIAL EN FRANCE

7 Les coordonnées devant figurer correspondent à celles de la personne morale ou de la personne physique que vous avez désignée pour vous représenter en France.

En application de l'article L.243-1-2 du code de la Sécurité sociale, l'employeur dont l'entreprise ne comporte pas d'établissement en France remplit ses obligations relatives aux déclarations et versements des contributions et cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle auxquelles il est tenu au titre de l'emploi de personnel salarié auprès d'un organisme de recouvrement unique. Pour remplir ses obligations l'employeur peut désigner un représentant résidant en France qui est personnellement responsable des opérations déclaratives et du versement des sommes dues.

SITUATION FISCALE

8 Cette rubrique n'est qu'informative et ne vaut pas déclaration auprès des services fiscaux.

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

9 Cette partie doit être renseignée dans tous les cas même si l'adresse de correspondance est identique à l'adresse de l'entreprise employeur ou à celle du représentant social en France.
Pour faciliter tous nos échanges, complétez cette adresse sans oublier de mentionner l'adresse e-mail, les coordonnées téléphoniques et le n° de fax.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

10 Identité et signature indispensables.